

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 février 2020

**Rapporteur :
Monsieur Guillaume
MENGUY**

N° 30

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 19/02/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/02/2020 (accusé de réception du 18/02/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Cession d'une parcelle rue de la Troménie

Il est proposé de céder une parcelle d'environ 8 m² située Rue de la Troménie au profit de Monsieur et Madame Toullec, propriétaires de la parcelle voisine, pour un montant de 10 €/m².

La SCI des Quatre vents, gérée par Monsieur et Madame Toullec, nouvelle propriétaire d'une parcelle située 50 route de Bénodet, a sollicité auprès de la Ville l'acquisition d'une parcelle d'environ 8 m² cadastrée section CK n°213, afin de créer trois places de parking pour son projet de cabinet de pédicurie-podologie, ainsi que pour le logement situé au-dessus de celui-ci.

Cette parcelle qui figurait l'emplacement d'un transformateur aujourd'hui démoli, est enclavée dans la propriété de la SCI des Quatre vents.

Après consultation de la Direction Immobilière de l'Etat, un prix de 10 €/m² a été proposé à l'intéressée qui l'a accepté.

Les frais liés au transfert de propriété seront supportés par l'acquéreur.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 – de céder cette parcelle au prix de 10 €/m² à la SCI des Quatre vents ou à tout autre société s'y substituant dans les mêmes conditions et pour le même objet ;
- 2 - d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.